

JUSTICE CGC

SYNDICAT DES DIRECTEURS ET DES GREFFIERS

APRÈS L'ÉCHEC DU GAM QUEL AVENIR POUR LES GREFFIERS ?

L'instauration du GAM en 2015 ne fonctionne pas, comme celle du GARM en 2003 (à la différence qu'à l'époque, les greffiers avaient été revalorisés à BAC+2).

Face à la charge de travail des magistrats, les solutions ont toujours été les mêmes, recruter des intervenants extérieurs (assistants de justice, juristes assistants, médiateurs, conciliateurs, juges de proximité), refusant de faire appel aux ressources internes de l'institution.

Ces intervenants créent une instabilité dans le fonctionnement des juridictions compte tenu, souvent, d'un turnover nécessitant un temps de formation important, d'une absence de bureaux en nombre suffisant (le problème commence également à se poser pour les fonctionnaires recrutés) et du coût financier que cela représente.

Les greffiers des services judiciaires disposent des mêmes diplômes, des mêmes compétences.

Ils ont également une meilleure connaissance de l'institution judiciaire, leur permettant d'être opérationnels rapidement.

Un grand nombre de greffiers se chargent déjà, en lieu et place des magistrats, de la rédaction de certaines décisions, tant au siège qu'au parquet.

Si une telle situation montre leurs compétences, celles-ci ne sont à ce jour pas valorisées.

Le syndicat JUSTICE CGC défend le passage des greffier(e)s qui le souhaitent dans un corps d'assistants de contentieux (comme cela existe dans les juridictions administratives), corps de catégorie A.

Il est temps, si l'on veut « recentrer le magistrat sur sa fonction de dire le droit » de tenir compte de leurs compétences et donner aux greffier(e)s les attributions de tous ces intervenants extérieurs, en commençant par les juristes assistants et les assistants de justice.

Cela permettrait également de redonner des perspectives de carrière aux greffiers que les magistrats considèrent un peu comme leurs « secrétaires ».

Le syndicat JUSTICE CGC a entamé une série de rencontre avec les parlementaires afin de porter ce projet et de sortir de l'impasse.

Nous invitons tous les greffier(e)s des cours et tribunaux à se saisir, avec nous, de ce dossier, gage d'une juste reconnaissance de leur compétence, d'une amélioration du service public de la justice et porteur de réelles perspectives d'avenir.

Si vous partagez nos idées, n'hésitez pas à nous contacter pour faire entendre votre voix aux prochaines élections professionnelles.

Le Bureau